

des énergies et avec 119.000 MWh va bien au-delà des 93.000 MWh contractuels.

Cette énergie, en plus d'être meilleur marché que le gaz (nous le verrons au point suivant), a permis d'éviter la production de 29.000 tonnes de CO², contre 20.000 annoncés au départ dans le projet.

Enfin, pour ce qui est du volet financier, bien que la saison de chauffe ait été caractérisée par une plus grande rigueur climatique que la précédente, la conjugaison d'une baisse du prix du gaz et l'augmentation de la quantité énergie meilleur marché que le gaz en provenance du CIE a permis d'obtenir une diminution moyenne du coût moyen de 8,10 % par logement avec des fourchettes en fonction de la qualité de l'isolation des logements, comme cela a été indiqué tout à l'heure avec plus de 12 % sur la Croix des Mèches.

Bien entendu, nous continuons à œuvrer pour une augmentation de la part énergie renouvelable avec le projet du deuxième puits de géothermie, permettant de dépasser les 50 % d'énergie renouvelable et d'obtenir le passage à une TVA de 5,5 au lieu de 19,6.

C'est un dont acte.

Mme CALMET : Je voudrais remercier M. DUKAN d'avoir, grâce à ce rapport, précisé effectivement quel était le contenu du mix énergétique de la délégation de chauffage urbain. Les énergies renouvelables pèsent pour 36 %, ce qui est déjà bien et beaucoup par rapport à ce qui se passe dans d'autres communes mais nous sommes loin des chiffres que, Monsieur le Maire, vous annonciez tout à l'heure.

Effectivement la part prépondérante aujourd'hui sur le service public de chauffage urbain reste le gaz pour 59,9 %, pas tout à fait 60 %. Il y a donc encore des efforts à faire. Que l'on se satisfasse de la stratégie et du choix qui a été fait à Créteil pour la géothermie, c'est très bien. C'est un choix qui, de mémoire, remonte à 1983 ou 1989, à l'époque où le conseiller municipal délégué à la géothermie s'appelait Michel AMAR. C'est sans aucun doute un excellent choix mais aujourd'hui on voit qu'il reste encore du chemin à faire, à tel point que pour la première fois (et on le regrette tous) la délégation de chauffage urbain a dû, à l'inverse, payer

